Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réorganisation au Service de l'agriculture

Suite à la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC), le Département de l'économie a reçu la mission de préaviser les projets de construction et d'installation liés à des exploitations agricoles et situés hors de la zone à bâtir. Le Service de l'agriculture a été désigné compétent pour l'exécution de cette tâche, qui sera intégrée au secteur des prestations agricoles (PRA).

En raison du départ de son chef responsable, M. Stéphane Teuscher - qui, après dix ans passés au service de l'Etat, reprend l'exploitation de son domaine familial - le secteur PRA sera réorganisé dès le 1er juillet 2003. Dès cette date, il sera élargi et conduit sous la responsabilité de M. Bernard Perret, ingénieur agronome EPFZ, adjoint technique du chef du Service de l'agriculture. M. Perret sera assisté par deux adjoints.

C'est ainsi que M. Jean-Pascal Collet prendra la direction opérationnelle des paiements directs et des autres contributions versées en faveur du maintien de l'agriculture. M. Collet dispose d'une formation de géomètre et de géomaticien qui lui permettra, de plus, de mener à bien le projet de nouvelle mensuration des surfaces agricoles, opération conduite de concert avec le Service d'information du territoire et le Service des forêts, de la faune et de la nature.

Par ailleurs, le traitement des dossiers de constructions rurales sera assuré par un nouveau collaborateur (encore à désigner) de formation agronomique supérieure, capable d'accompagner et de conseiller au mieux les agriculteurs confrontés à la nécessité économique d'adapter leurs bâtiments et installations, dans une perspective de développement durable. Cette tâche sera conduite en étroite collaboration avec le Service des améliorations foncières, l'Office de crédits agricoles de Prométerre et le Service de l'aménagement du territoire.

Cette nouvelle organisation doit permettre de garantir dans la continuité la rétribution des prestations fournies par les agriculteurs vaudois en faveur de l'environnement et

de l'entretien du paysage rural et les aides indispensables au maintien de campagnes vivantes.

A l'occasion du départ de M. Teuscher, le Département de l'économie tient à saluer son dévouement et ses grandes compétences dans la recherche de solutions pratiques bien comprises par les agriculteurs vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 mars 2003

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316'61'98